

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE  
BUCQUOY

DEPARTEMENT DU  
PAS DE CALAIS

CANTON DE  
BAPAUME

### DELIBERATION

N°12/2025

### Objet :

Election du Maire

Certifié exécutoire  
par le Maire, le

SECRETURIE DU PAS DE CALAIS  
Direction de la citoyenneté  
et de la légalité

18/03/25  
10 MARS 2025

ARRIVÉE

L'an deux mil vingt-cinq, le 28 février, à vingt heures, le Conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence d'Anne-Marie BARBIER, en suite de convocation en date du 24 février 2025 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Anne-Marie BARBIER, Eugène DELAMBRE, Catherine ACCART, Bruno VIENNE, Magalie BOUTEMY, Bernard FIEF, Manuella BERNASINSKI, Benjamin DALLE, Nathalie BISSETTE, Arnaud BARBET, Juliette DUNAJSKI, Luc ADAMS, Anaëlle VERHAEGHE.

Absents excusés : Laurent MUCHEMBLED, Catherine GERARD.

### Procuration :

Laurent MUCHEMBLED donne procuration à Anne-Marie BARBIER

Secrétaire : Bruno VIENNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-1 à L.2122-17.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Il vous est proposé de désigner Monsieur Bruno VIENNE pour assurer ces fonctions.

S'il n'y a pas d'observation, il est demandé au secrétaire de séance de bien vouloir procéder à l'appel nominal.

Madame la Présidente rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire. Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 14 (dont 1 procuration)
- Bulletins blancs ou nuls : 2

- Suffrages exprimés : 12
- Majorité absolue : 7

Monsieur Eugène DELAMBRE ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire.

Monsieur Eugène DELAMBRE a déclaré accepté d'exercer cette fonction.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE, LES JOURS MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

Le Maire,  
Eugène DELAMBRE

